



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 57 674 893 222
Référence de l'avis : 22 31 4247269 70
Contrat de prélèvement : P331005277703
Référence unique de mandat :
FR46ZZ005002P331005277703

Numéro de propriétaire : 316 S00183 Z

Département d'imposition : 31
HAUTE-GARONNE

Commune d'imposition : 316
MARIGNAC

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 09/08/2022

Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 31015

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :

SIP SAINT-GAUDENS
PL DU PILAT BP10172
31806 ST GAUDENS CEDEX
Tél : 05 61 94 84 85

- pour le montant de votre impôt :

CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDEN
SECT. FONC 1ER SECTEUR
PLACE DU PILAT
BP 10042
31801 ST GAUDENS CEDEX
Tél : 05 61 94 85 43

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP SAINT-GAUDENS
PL DU PILAT BP10172
31806 ST GAUDENS CEDEX



3552-011284-0038-0

SALAU JEAN JACQUES
SALAU MARGUERITE MARCELINE
8 CHE DES ARGUILLES
31440 MARIGNAC

Somme à prélever

2 805,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.

Compte bancaire : FR76 1310 6005 001X XXXX XXX7 155
Identifiant de la banque : AGRIFRPP831

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer.

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.